

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF : 0766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 09 Juin 2014 à 14h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise – Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de HannibalLease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs indépendants en remplacement de leurs prédécesseurs ;
- Election d'un nouveau membre du conseil d'administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux par les actionnaires acquéreurs de nouvelles actions émises dans le cadre de l'OPF ;

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en 2014 et en 2015 dans la limite de cent millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne et du comité des risques relatifs à l'exercice 2014 ;
- Autorisation au conseil d'administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler leurs cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
- Questions diverses.

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2014

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat Net 2013	2.423.622
Report à nouveau 2012	1.583.127
	<hr/>
Total	4.006.749
Réserves légales (5%)	(200.337)
	<hr/>
Solde à affecter	3.806.412
Dividendes	1.722.000
Report à nouveau	2.084.412

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale Ordinaire décide la mise à distribution des dividendes à la date du.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, de deux Administrateurs Indépendants en remplacement de M. Salah RIAHI et MME. Jihène BEN FADHL pour le reste de la durée de leurs mandats à partir du 01 Janvier 2014:

- M. Ridha AYED a été nommé en tant qu'Administrateur Indépendant président du Comité Permanent d'Audit Interne.
- M. Youssef IDANI a été nommé en tant qu'Administrateur Indépendant président du Comité des Risques.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur en qualité de nouveau membre du conseil d'administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux , en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Million de Dinars (100.000.000 DT) sur 2014 et 2015 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014 un montant net de 36.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du comité des risques pour l'exercice 2014 à un montant global net de 10.000 Dinars par comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à